



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fruits et légumes

Question écrite n° 24323

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation catastrophique que connaissent les producteurs de choux-fleurs du bassin de l'Audomarois, et en particulier des marchés de Phalempin et de Saint-Omer. Les prix pratiqués cette année sont incompatibles avec la pérennisation de l'activité agricole : l'écart entre le prix à la production (0,15 euro départ exploitation) et le prix de vente aux consommateurs (1,89 euro pour la semaine 32) est incompréhensible tant du point de vue du consommateur que du producteur. Face à cette situation dramatique pour les producteurs de choux-fleurs concernés, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que cette production spécifique soit sauvegardée.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales est conscient des difficultés qu'ont rencontrées les producteurs de choux-fleurs des marchés de Phalempin et de Saint-Omer. La saison du chou-fleur d'été 2003, qui couvre la période du 1er juin au 31 octobre pour le nord de la France, a effectivement vu ses prix varier fortement au cours de cette période, aussi bien à la baisse qu'à la hausse. En effet, la clémence du printemps a favorisé un rapide développement végétatif et une mise en marché très précoce, en juin. Le point névralgique de la mise en marché a été constaté dans la semaine du 15 août avec les prix les plus bas. Toutefois, la mise en avant du produit et des prix d'appel pour sensibiliser le consommateur, une baisse de la production au sein de tous les bassins ainsi qu'une baisse des températures ont provoqué dès le début de la seconde quinzaine d'août un redressement des prix, et une envolée à 1,16 euro en moyenne le 28 août. Cette situation a perduré en septembre avec un record de hausse absolue le 4 septembre, à 2,74 euros la tête en qualité perle du Nord et 2,02 euros en marchandise ordinaire. Si la situation de ce marché a effectivement été ponctuellement difficile, il apparaît néanmoins qu'elle a évolué très positivement en quelques semaines et que le prix moyen de mise en marché (de 45,96 euros les cent têtes en 2003) a été très nettement supérieur à celui des années 2001 et 2000, si l'on exclut l'année record de 2002. Quant aux retraits, ils sont également en régression par rapport à ces deux années 2001 et 2000 sur les trois mois comparés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24323

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6859

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2255